

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

N° 2020DEC0701
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210104-2020DEC0701-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/01/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Diagnostic et mise en conformité des établissements générant des eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président pour signer les marchés publics d'un montant inférieur à 214 000 € HT,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000429 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier JOLY, 1^{er} vice-président en charge des finances,
- Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de conclure un marché pour la réalisation des diagnostics et mise en conformité des établissements générant des eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le montant maximum annuel du marché est de 61 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société IRH INGENIEUR CONSEIL – 6 rue de l'Ozon 69360 SEREZIN-DU-RHONE.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 04/01/2021

Par délégation du Président,
le 1^{er} vice-président en charge des finances

Olivier JOLY